

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 035-213502552-20260918-2026_57CM3-DE

Le quinze septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire

Date de la convocation : 09/09/2026 adressée par voie électronique le 10 septembre 2026 et affichée en mairie le même jour.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 13 ; Votants : 15

Étaient présents : MM. et Mmes Bernadette LETANOUX, Stéphane PRULHIÈRE, Brigitte NICOLAS, Sébastien SALIOU, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, Armel DENIS, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET, Yannick DANIEL, Mathieu JEANNIN, Aglaé DE GRAAF.

Était absente : Mme Morgane MARZIN ayant donné procuration à Brigitte NICOLAS, M Fabien ALIX ayant donné procuration à Armel DENIS

N° 57-2026 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT PSYCHOLOGUE RASED CANCALE

Rapporteur : Mme Le maire

Mme le maire fait part d'un courrier de la Commune de Cancale sollicitant la participation de la commune aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté (RASED) ; Ces frais concernent les fournitures administratives, le petit matériel, les frais de téléphone de la psychologue scolaire.

Considérant que le RASED du secteur s'étend sur 11 communes dont 6 communes de Saint-Malo Agglomération (Saint-Benoît des Ondes, Saint-Coulomb, Hirel, La Fresnais, La Gouesnière, Saint-Méloir-des-Ondes) et que le partage des charges se fait sur un principe de solidarité entre les communes bénéficiaires ;

Considérant que la participation de chaque commune est calculée comme suit :

Compte administratif du RASED de l'année N-1 réparti à proportion du nombre d'élèves de la rentrée (référence chiffre fournis IEN) accueilli dans chaque école des communes du secteur d'intervention.

Montant de la participation de la commune de Saint-Benoit-des-Ondes avec les effectifs rentrée 2025-2026 :

Effectif total de secteur d'intervention : 1114 élèves

Effectif de notre école : 83 élèves

Soit $7.45 \% \times 383,43 \text{ €}$ coût de fonctionnement 2025 = 29 € (arrondi)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la participation de la commune de Saint-Benoit-des-Ondes aux frais de fonctionnement du RASED d'un montant de 29 € ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS



Le maire,
Bernadette LETANOUX

